

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

FNE Occitanie-Méditerranée

- Mettre en réseau
- Peser sur les politiques publiques
- Faire respecter les lois
- Former





FORMATION FNE OcMed

Des Aires Marines Protégées ...

... aux Zones de Protection Forte



Programme de la journée

Matin

- Les aires marines protégées et zones de protection forte
- Quel intérêt de créer des zones de protection forte ?
- Quelles politiques de contrôle au sein des aires marines protégées ?

Après-midi

- Table ronde : quel retour d'expérience et perspectives sur la mise en place des zones de protection forte en Méditerranée ?
- Visite libre de l'aquarium



Quelques règles ...

Pour les questions/intervention

- Lever la main
- Parler quand la parole vous est attribuée
- Faire des questions en lien avec le sujet des présentations
- Privilégier les questions courtes et claires

La Méditerranée, un patrimoine naturel marin unique au monde

Hotspot de biodiversité : Accueille **10 %** des espèces marines du monde sur **moins de 1%** de la surface globale des océans

De nombreuses espèces s'y trouvent **principalement ou exclusivement** : Posidonies, Grande Nacre, Mérou brun, Corb ...



Menacé par des activités humaines croissantes

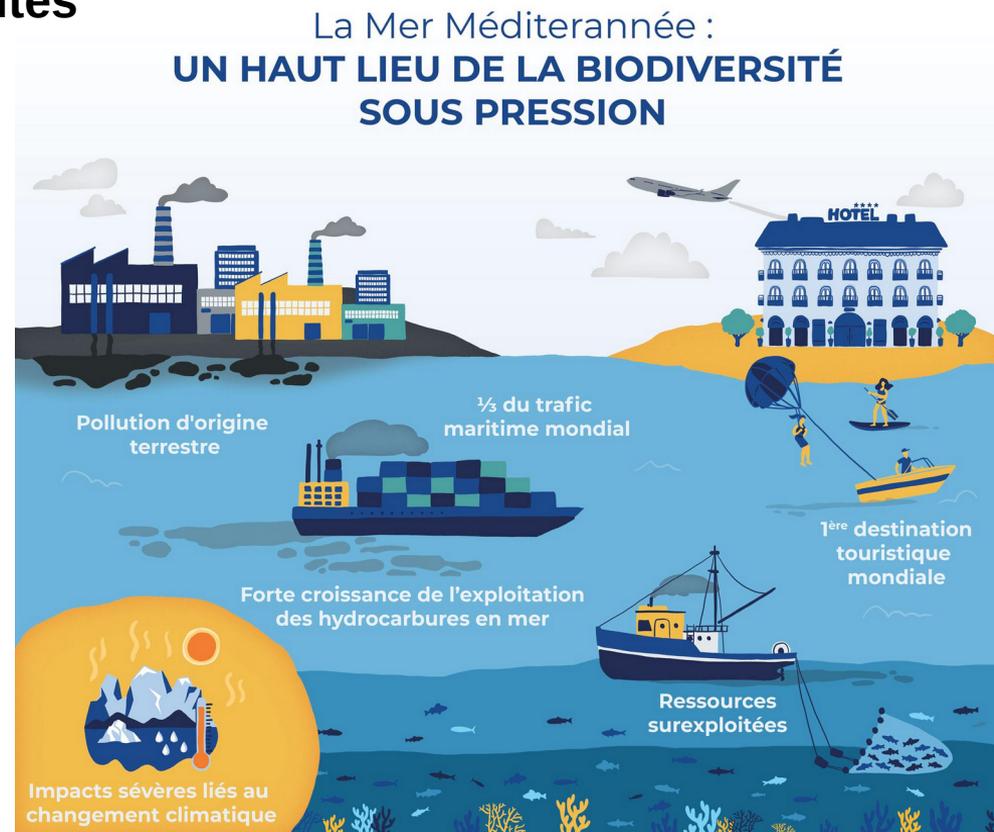
Une mer particulièrement vulnérable aux activités humaines

- Tourisme côtier et marin
- Pollutions d'origine terrestre (sonore, plastique, physico-chimique, ..)
- Changement climatique
- Trafic maritime
- Pêche, aquaculture
- Énergies renouvelables

Plusieurs conséquences

- Surexploitation des ressources
- Dégradation des habitats marins
- Introduction d'espèces invasives
- Augmentation des températures

Source : MedPan





Un déclin rapide de la biodiversité sous-marine

Méditerranée

- en 25 ans, les populations d'espèces marines de Méditerranée ont diminué de 52 % (*Tour du Valat, 2021*)
- 3 % des espèces évaluées dans Golfe du Lion sont en bon état (*DMO/DCSMM, 2023*)

France

- 84 % des habitats marins d'intérêt communautaire évalués en métropole sont en mauvais état (défavorable mauvais ou défavorable inadéquat) (*Nature France, 2020*)

Monde

- \pm 50 % de la couverture des récifs coralliens à disparu depuis années 1870 (*Ifreco, 2021*)



Quelle réponse de la communauté internationale ?

1992 : Convention sur la diversité biologique

2011 : Objectif 11 d'Aichi (d'ici à 2020)

- protéger 17 % des terres et eaux intérieures
- protéger 10 % du milieu marin

2022 : COP15 de Kunming Montréal (d'ici à 2030)

- protéger 30 % des écosystèmes terrestres, eaux intérieures, côtier et marin protégées

Quelle réponse de la communauté européenne et nationale ?

2020 : stratégie biodiversité à horizon 2030 (UE)

- protéger **30 %** de la superficie marine et terrestre de l'UE
- dont un tiers (**10 %**) strictement protégées

2021 : stratégie nationale aires protégées 2030 (France)

- protéger **30 %** du territoire marin et terrestre
- dont un tiers (**10 %**) en protection forte

2021 : Déclaration Emmanuel Macron

- **5 %** de ZPF en Méditerranée désignées d'ici à 2027

Sur l'espace maritime français, l'objectif est d'avoir **30 % d'AMP et 10 % de ZPF d'ici à 2030 (objectif de 5 % de ZPF d'ici à 2027 en Méditerranée)**

Qu'est ce qu'une AMP ?

UICN (repris dans la SNAP) « *[Une AMP est] un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et de services écosystémiques et valeurs culturelles qui y sont associées* »

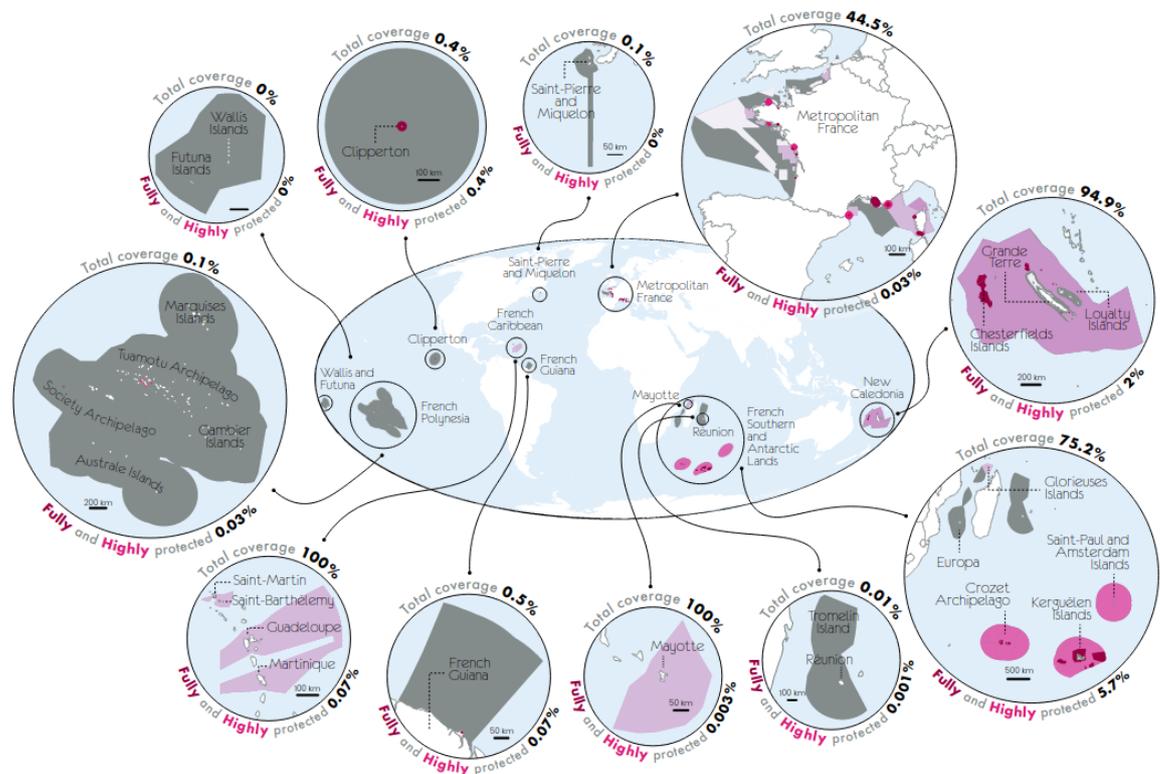
MAIS

UICN, recommandation 102 : « *Toute activité industrielle et tout développement d'infrastructures (ex. exploitation minière, pêche industrielle, extraction de pétrole et gaz) ne sont pas compatibles avec les AMPs*»

France (Dossier Maître d'Ouvrage du débat public) « *[une AMP] n'exclut toutefois pas les activités humaines, lorsque celles-ci sont compatibles avec les objectifs de protection des espèces et habitats recensés dans l'espace protégé* »

- La France **ne définit pas et n'exclut pas les activités industrielles** de ses AMP

AMP en France : où en sommes-nous ?



Legend

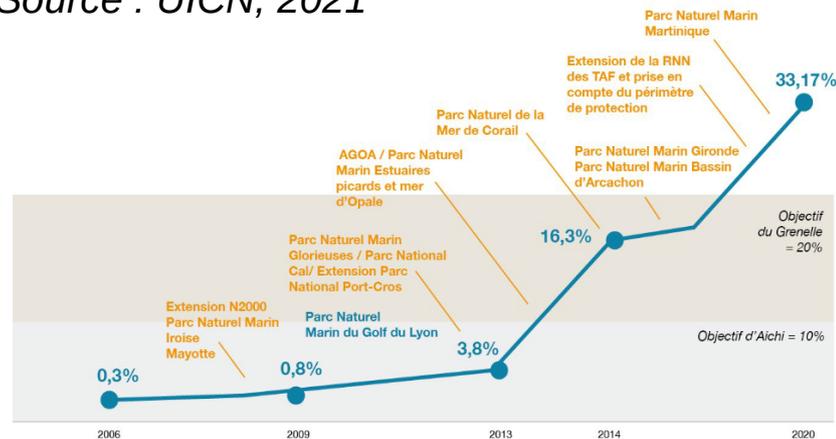


Levels of protection within marine protected areas



Source: Claudet J et al. (2021). *Marine Policy*. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.104379>

Source : UICN, 2021



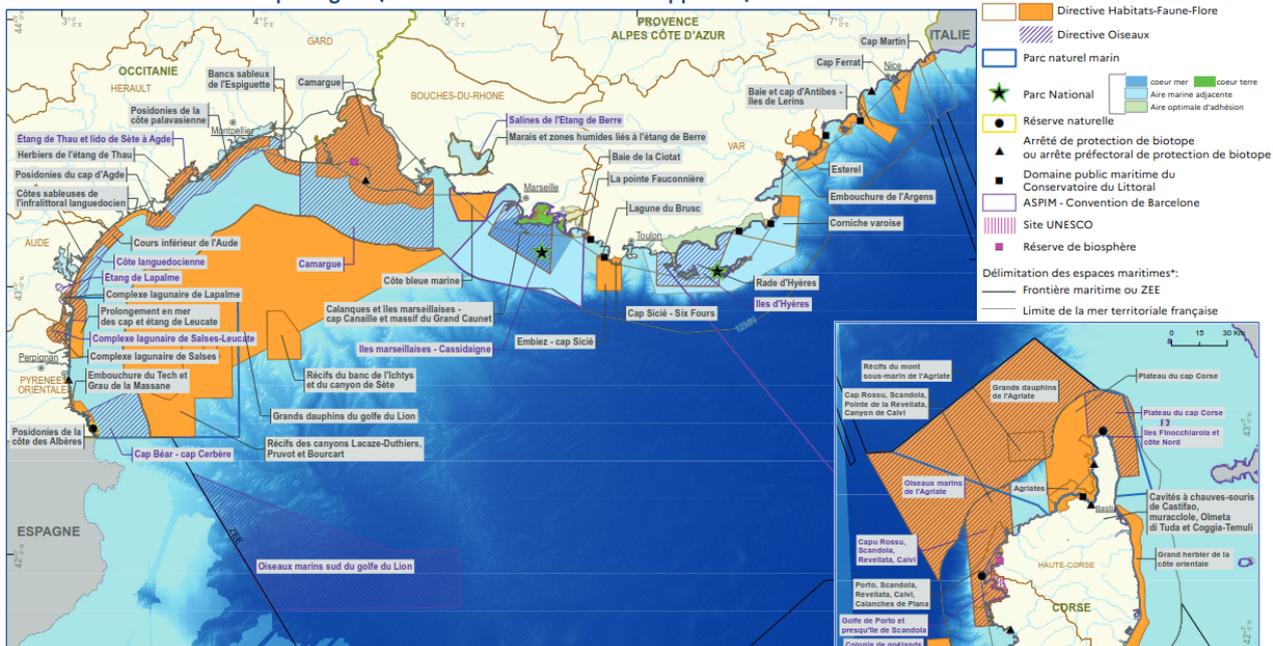
- **33,17 %** de l'ensemble de l'espace marin français couvert par des AMP
- Multiplié par **38** depuis 2010

AMP en Méditerranée : où en sommes-nous ?

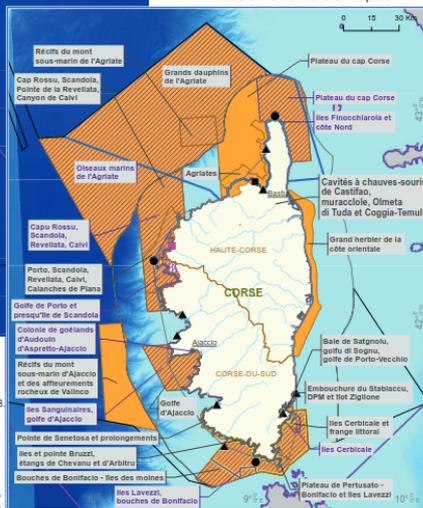
Source : DMO, 2023

FAÇADE MÉDITERRANÉE

Ensemble des aires marines protégées (Nom des sites Natura 2000 apparent)



- 52,25 % de l'espace maritime français de Méditerranée couvert par des AMP



EDITEE LE : 12/09/2022

Sources des données :

- Espace protégé : INPN / MNHN, CERL, PNPC, PNCAL, OFB
- Trait de côte : SHOM/IGN 2022
- Frontière maritime : SHOM/IGN, 2022
- (ne pas utiliser pour la navigation)
- Délimitations terrestres et cours d'eau : IGN, FAO

- Bathymétrie : Le Suavé R., Normand A. (1996) Synthèse bathymétrique de données multifasciaux (Méditerranée occidentale), 1/250000, Editions Ifremer, If Bennis S., Carré D., Loubrieu B., Mazé J.P., Normand A. (2001) Carte morpho-bathymétrique du Golfe du Lion, 1/100 000, IFREMER - Région Langueadoc-Roussillon, If G Ifremer-SHOM, 2010 ; GEBCO-08

Système de coordonnées : EPSG 2154

Les tracés figurant sur cette carte ne peuvent en aucune manière être utilisés, explicitement ou implicitement, pour interpréter les limites ou la nature de l'exercice par la France de sa souveraineté sur les espaces marins.

0 26 52 N
0 12 24 MN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
IGN
OFB

Des aires marines ... protégées ?

- Il y a presque **autant de pêche dans les aires marines protégées** du golfe de Gascogne **qu'en dehors** (*FNE, 2021*)
- Dans 59 % des aires marines protégées (en grande partie des sites Natura 2000), la **pêche commerciale au chalut est pratiquée à des niveaux plus élevés que dans les zones non protégées** (*rapport spécial de la cour des comptes européennes, 2020*)

Il ne suffit donc pas d'un classement en « aire marine protégée » pour que cette protection soit réelle

L'appellation « aire marine protégée » **recouvre des niveaux de protection très variables**

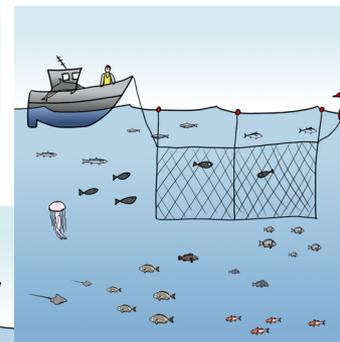
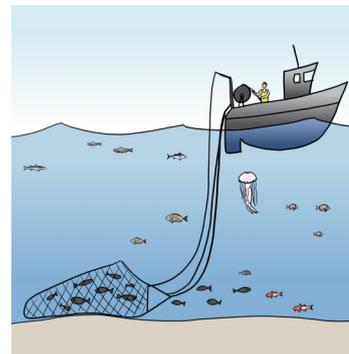
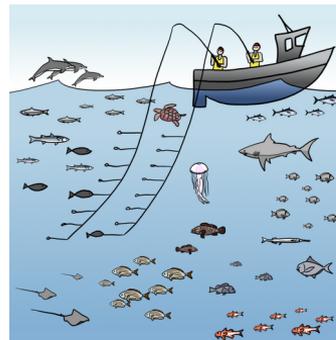
Des niveaux de protection des AMP très variables : le guide des AMP

Protection intégrale: aucune activité extractive ou destructrice n'est autorisée et tous les impacts négatifs sont minimisés

Protection haute: seules les activités d'extraction Imégère sont autorisées avec un faible impact total, et les autres impacts négatifs sont minimisés

Protection légère: il existe une certaine protection de la biodiversité mais l'extraction et d'autres impacts modérés à importants sont autorisés

Protection minimale: l'extraction extensive et d'autres impacts importants sont autorisés



Source :
Simon Popy,
FNE OcMed



Mieux protéger les AMP : la ZPS

Protection stricte (Stratégie Biodiversité UE) : *«De nombreuses zones strictement protégées seront des zones de non-intervention, où seules des activités limitées et bien contrôlées qui soit n'interfèrent pas avec les processus naturels, soit les améliorent, seront autorisés [...] le concept de zone de protection stricte est souvent associé avec les catégories UICN Ia, Ib et II»*

- La ZPS correspond aux catégories protection intégrale et protection haute du guide des AMP : pas d'éolien offshore, de pêche, d'aquaculture, ...

Mieux protéger les AMP : la ZPS

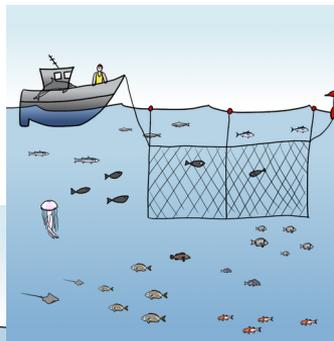
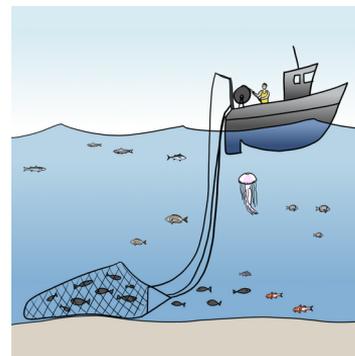
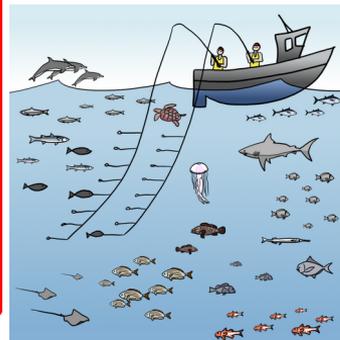
Protection intégrale: aucune activité extractive ou destructrice n'est autorisée et tous les impacts négatifs sont minimisés

Protection haute: seules les activités d'extraction Imégère sont autorisées avec un faible impact total, et les autres impacts négatifs sont minimisés

ZPS

Protection légère: il existe une certaine protection de la biodiversité mais l'extraction et d'autres impacts modérés à importants sont autorisés

Protection minimale: l'extraction extensive et d'autres impacts sont autorisés



Source :
Simon Poppy,
FNE OcMed

Mieux protéger les AMP : la ZPF

Protection stricte (Stratégie Biodiversité UE) : *«De nombreuses zones strictement protégées seront des zones de non-intervention, où seules des activités limitées et bien contrôlées qui soit n'interfèrent pas avec les processus naturels, soit les améliorent, seront autorisés [...] le concept de zone de protection stricte est souvent associé avec les catégories UICN Ia, Ib et II»*

- La ZPS correspond aux catégories protection intégrale et protection haute du guide des AMP : pas d'éolien offshore, de pêche, d'aquaculture, ...

Protection forte - France (Dossier Maître d'Ouvrage du débat public) : *« Il n'existe donc pas de liste fixe d'activités interdites dans les zones de protection forte – celle-ci est spécifique à chacune, selon la nature des activités humaines qui s'y déploient et leurs impacts sur les espèces et des habitats spécifiquement présents dans la zone»*

- **Risque d'approche monospécifique** de la ZPF sans exclure à priori certaines activités

Mieux protéger les AMP : la ZPF

Protection intégrale: aucune activité extractive ou destructrice n'est autorisée et tous les impacts négatifs sont minimisés

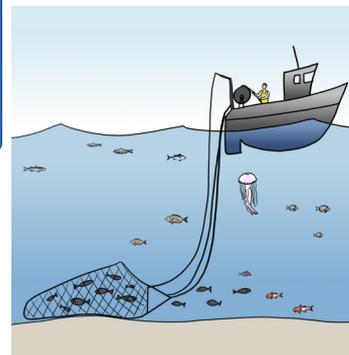
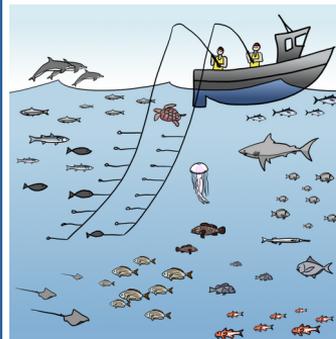
Protection haute: seules les activités d'extraction Imégère sont autorisées avec un faible impact total, et les autres impacts négatifs sont minimisés

ZPS

Protection légère: il existe une certaine protection de la biodiversité mais l'extraction et d'autres impacts modérés à importants sont autorisés

ZPF ?

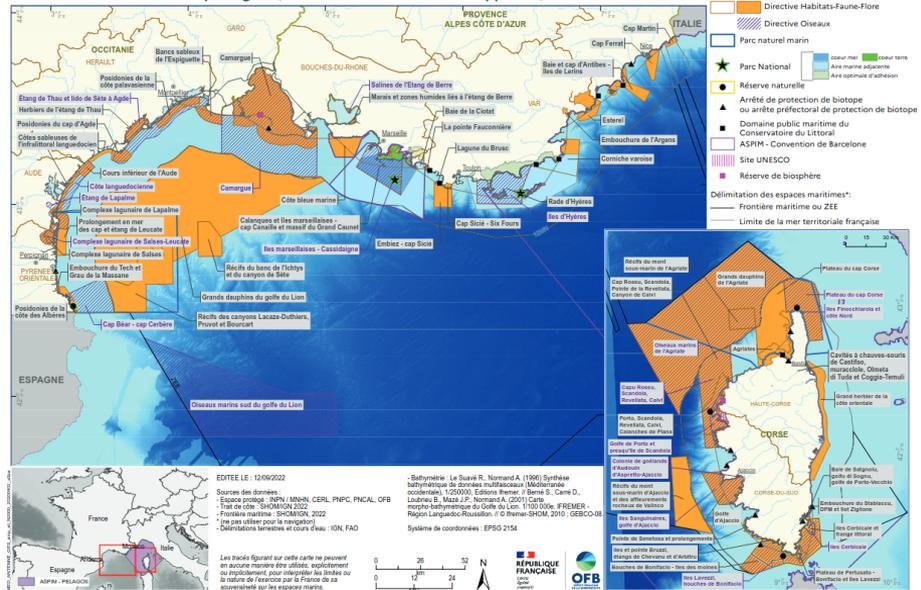
Protection minimale: l'extraction extensive et d'autres impacts importants sont autorisés



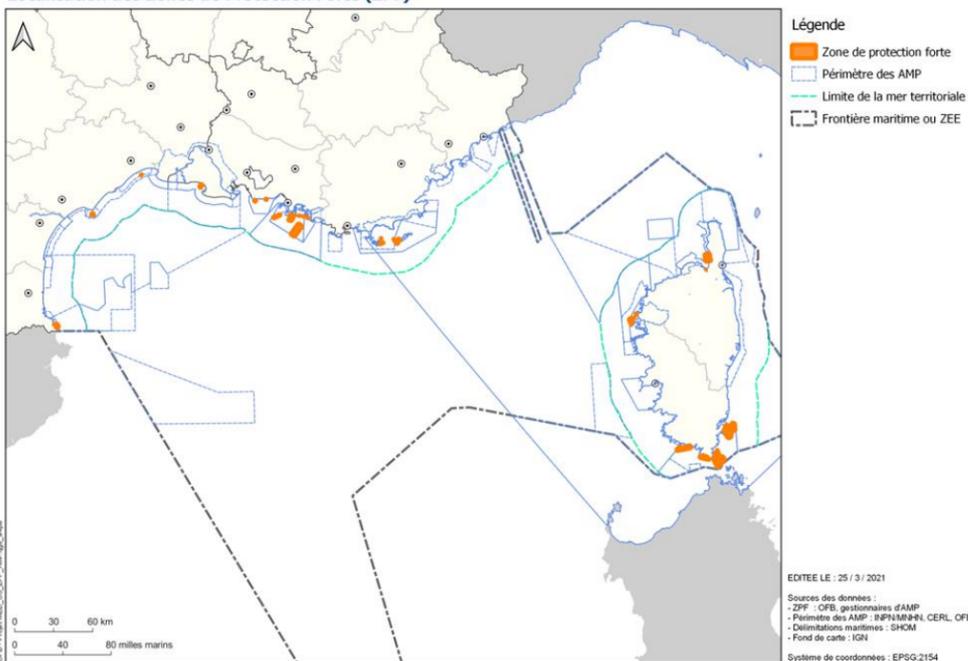
Source :
Simon Poppy,
FNE OcMed

ZPF en Méditerranée : où en sommes-nous ?

FAÇADE MÉDITERRANÉE
Ensemble des aires marines protégées (Nom des sites Natura 2000 apparent)



FACADE MEDITERRANEE
Localisation des Zones de Protection Forte (ZPF)

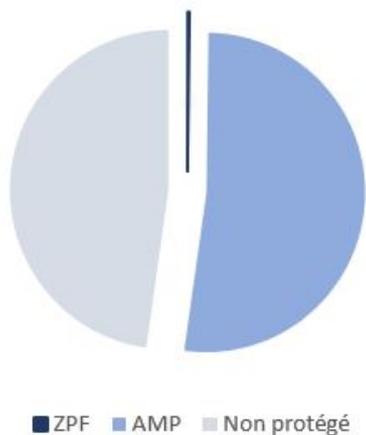


Source : DMO, 2023

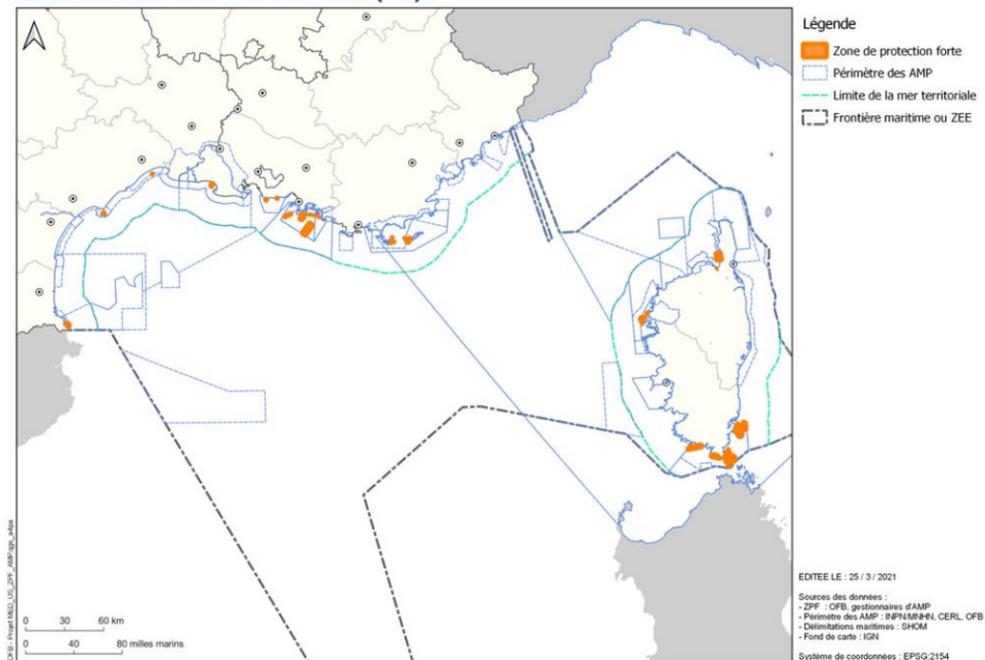
Source : PA SNAO, 2022

ZPF en Méditerranée : où en sommes-nous ?

Type de protection au sein de l'espace maritime français de Méditerranée (2023)



FACADE MEDITERRANEE Localisation des Zones de Protection Forte (ZPF)



Source : PA SNAO, 2022

Pour résumer ...

Pour les AMP

- des **objectifs atteints, voire dépassés**
- mais **des aires marines ...**
 - **de concertation**
 - de planification spatiale maritime
 - de développement de l'économie bleue
 - de sensibilisation
 - de suivi environnemental ...

plutôt que des aires marines « protégées »

Pour les ZPF

- Une définition « à la française » **plus permissive** que la définition européenne de ZPS
- De **très forts besoins de multiplication de la surface des ZPF** : des zones à flécher en Méditerranée ?